

DECISION N°2021-17 /CCOG-SAT
**relative à l'attribution d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la
Guyane (AUDEG) dans le cadre de l'accompagnement de la CCOG à l'élaboration du
Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
(PILHI)**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai à neuf, le bureau communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la salle du réfectoire de la mairie d'Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice =	13
Présents	12
Absents	1
Procurations	0
Votants	12

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

Publiée le : 20/05/2021

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. DEIE** Jules, 1^{er} Vice-président - **M. SOEWA** Marciano, 2^{ème} Vice-président - **M. SIDA** André, 3^{ème} Vice-président - **M. ANELLI** Serge 4^{ème} Vice-président - **M. AGOUSSA** Migill, 5^{ème} Vice-président - **M. BENTH Albéric**, 6^{ème} Vice-président - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 7^{ème} Vice-président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, Membre - **Mme KWASIBA** Emeline, Membre - **M. RICHENEL** Auguste, Membre - **M. TOPO** Lama, Membre.

ABSENT EXCUSE :

- **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 8^{ème} Vice-Présidente.

Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales** à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA** Marciano, 2^{ème} Vice-président, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DEC202117-AU

DECISION N°2021-17 /CCOG-SAT

relative à l'attribution d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDEG) dans le cadre de l'accompagnement de la CCOG à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la circulaire no 2006-97 du 26 décembre 2006 relative à la pratique du partenariat au sein des agences d'urbanisme et à leur financement
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire-Habitat-PLH du 23 avril 2021 quant à la nécessité d'être accompagné par l'AUDEG

Madame la Présidente expose :

La CCOG se dirige vers l'élaboration de son premier Programme Local d'Habitat (PLH). Ce PLH intégrera un volet relatif à l'habitat indigne, le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), comme l'impose la Loi Letchimy ou Loi pour l'actualisation du droit des Outremer (art. L. 302-17 à 19 du Code de la construction et de l'habitation).

L'AUDeG interviendra depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'obtention du caractère exécutoire du document, en liaison avec le prestataire maître d'oeuvre pour la rédaction des diagnostics, des orientations et du programme d'actions.

L'AUDeG s'attachera à accompagner la CCOG dans le cadre de :

- l'élaboration du cahier des charges du prestataire en charge de l'élaboration du PLH,
- l'analyse des offres,
- le suivi de la mission confiée au prestataire et le respect du planning d'élaboration.

Par ailleurs, l'AUDeG devra s'assurer d'une bonne appropriation par le prestataire de l'approche territoriale et des réalités propres aux différentes communes de l'Ouest.

L'accompagnement de l'AUDEG s'effectuera de manière prévisionnelle sur 24 mois. La CCOG, membre de droit de l'AUDEG, apportera son concours financier au fonctionnement de l'AUDeG sous la forme d'une subvention qui couvrira les charges liées à l'ingénierie d'accompagnement apportée par l'agence ainsi que les autres frais inhérents à cette mission.

Un montant global de subvention est fixé pour cette période à 34 000 euros.

Il s'établit comme suit : 16 000 euros au titre de l'année 2021 et 18 000 euros au titre de l'année 2022.

Les modalités l'accord de partenariat entre la CCOG et l'AUDEG sont définies dans le projet de convention joint.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'attribuer** une subvention de 34 000 € à l'AUDEG dans le cadre du programme de travail partenarial 2020-2022 de l'agence et plus particulièrement dans le cadre de ses missions relatives à l'Observatoire de l'habitat et l'accompagnement du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

- **D'autoriser** à la Présidente ou son représentant à finaliser et signer le projet de convention joint entre la CCOG et l'AUDEG, et tout autre document s'y rapportant

Après en avoir décidé, le Bureau communautaire :

Attribue une subvention de 34 000 € à l'AUDEG dans le cadre du programme de travail partenarial 2020-2022 de l'agence et plus particulièrement dans le cadre de ses missions relatives à l'Observatoire de l'habitat et l'accompagnement du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

Autorise la Présidente ou son représentant à finaliser et signer le projet de convention joint entre la CCOG et l'AUDEG, et tout autre document s'y rapportant

VOTE => Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

ID : 973-249730037-20210512-DEC202117-AU



Agence d'Urbanisme
et de Développement
de la GUYANE



Communauté des Communes
de l'Ouest guyanais

CONVENTION AUDeG / CCOG 2021/2022

1, impasse Touloulous - 97300 CAYENNE
Tél : 0594 28 49 20 - Fax : 0594 28 69 72
E-Mail : infos@audeg.fr - Web : www.audeg.fr
N° SIRET : 319 309 613 00036

La présente convention est conclue :

entre d'une part,

la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, représentée par sa Présidente, Sophie CHARLES, ci-après désignée « la CCOG »

et d'autre part,

l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 1, impasse Touloulous, 93 300 Cayenne, représentée par son Président, Jocelin HO-TIN-NOE, ci-après désignée « l'AUDeG ».

PRÉAMBULE

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEG), la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), la Communauté des Communes des Savanes (CCDS), les 22 communes de la Guyane, l'Association des Maires, le Comité Consultatif de la CTG, les Chambres Consulaires, la Préfecture, la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement en Guyane (EPFAG), le Parc amazonien de Guyane (PAG), le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guyane (CROAGUY), l'ADEME, l'Office de l'Eau reconnaissent les missions d'intérêt collectif effectuées par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), association créée en 1978, dans le but :

- « de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. » (article L132-6 du code de l'urbanisme)

L'ensemble des missions exercées par l'AUDeG sont prévues dans un programme de travail partenarial triennal qui constitue l'expression des souhaits et exigences de l'ensemble de ses membres. Il répond à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble de ses membres et à des besoins de connaissances partagées. Ce programme peut être actualisé pour tenir compte de l'évolution des missions déjà actées ou pour intégrer de nouveaux besoins identifiés.

Le programme de travail partenarial doit être considéré dans sa globalité et non par rapport à chaque étude le composant. Les missions de l'agence réalisées dans ce cadre ne constituent pas un prix, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas la contrepartie directe des prestations au bénéfice d'un ou de certains de ses membres. Ces activités ne relèvent donc ni de la concurrence ni du droit de la commande publique. Elles revêtent un caractère d'intérêt collectif et sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir connaissance et en utiliser les résultats.

Le programme de travail partenarial donne lieu à l'attribution de subventions par les membres et partenaires ayant un intérêt commun dans le programme afin de justifier leur participation financière. L'AUDeG établit alors des conventions précisant le montant et régissant les conditions de versement de ces subventions.

L'assemblée générale de l'AUDeG a adopté le 15 septembre 2020 le programme de travail partenarial triennal pour 2020, 2021 et 2022 (annexe 1). C'est dans ce cadre que la CCOG apporte son concours financier aux activités menées par l'AUDeG au profit de ses membres.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les termes du soutien financier apporté par la CCOG à l'AUDeG, au titre des années 2021 et 2022, pour l'exercice des missions inscrites au programme de travail partenarial de l'AUDeG (annexe 1). Elle précise également les droits et obligations réciproques des parties.

Pour 2021 et 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail partenarial de l'AUDeG, les domaines et missions suivants intéressent plus particulièrement la CCOG :

Observatoire de l'habitat

- Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) : accompagnement à l'élaboration des PLH et PILHI de la CCOG.

La CCOG se dirige vers l'élaboration de son premier Programme Local d'Habitat (PLH), suite aux critères d'obligation de se doter de ce document règlementaire pour les « communauté de communes compétente en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants » (art. L302-1 du code de la construction et de l'habitation). Ce PLH intégrera un volet relatif à l'habitat indigne, le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), comme l'impose la Loi Letchimy ou Loi pour l'actualisation du droit des Outremer (art. L. 302-17 à 19 du Code de la construction et de l'habitation).

L'AUDeG interviendra depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'obtention du caractère exécutoire du document, en liaison avec le prestataire maître d'œuvre pour la rédaction des diagnostics, des orientations et du programme d'actions. L'AUDeG s'attachera à accompagner la CCOG dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges du prestataire en charge de l'élaboration du PLH, l'analyse des offres, le suivi de la mission confiée au prestataire, le respect du planning d'élaboration. Par ailleurs, l'AUDeG devra s'assurer d'une bonne appropriation par le prestataire de l'approche territoriale et des réalités propres aux différentes communes de l'Ouest.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et prend effet au 1^{er} janvier de l'année de sa signature.

Les délais de l'élaboration d'un PLH et PILHI, estimés entre 18 et 24 mois, sont souvent tributaires des temps de validation ou d'acceptation, du rythme des réunions avec les partenaires et élus ainsi que des délais de remise de documents et avis par des services ou organismes. Aussi, la durée de l'élaboration des PLH et PILHI pourra varier selon l'importance des études et la concertation menée par la CCOG. Pour ces raisons, la durée de la présente convention pourra être prorogée par voie d'avenant.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Il est rappelé que le financement des charges liées à la réalisation du programme de travail partenarial de l'AUDeG est assumé notamment par les membres de l'association à travers les subventions sollicitées auprès de chacun d'entre eux. Compte tenu de l'étroite imbrication et complémentarité des missions et actions que le programme de travail partenarial contient, la répartition du financement est établie en fonction de l'intérêt pour chacun des membres de l'association, intérêt s'appréciant au regard de leurs compétences propres. Ainsi, le montant de la subvention de la CCOG, ainsi que les subventions de l'Etat, des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'AUDeG ; celui-ci étant arrêté annuellement au regard du programme de travail partenarial et du budget prévisionnel approuvé par l'Assemblée Générale de l'AUDeG.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme de travail partenarial, la CCOG apporte son concours financier au fonctionnement de l'AUDeG pour la durée de la présente convention. Un montant global de subvention est fixé pour cette période à 34 000 euros. Il s'établit comme suit : 16 000 euros au titre de l'année 2021 et 18 000 euros au titre de l'année 2022.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AUDeG pour les missions inscrites au programme de travail partenarial, éventuellement amendé par voie d'amendement.



ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La CCOG procédera au versement de la subvention visée à l'article 3 selon les modalités suivantes :

- 16 000 euros au titre de l'année 2021, dès signature de la présente convention ;
- 18 000 euros au titre de l'année 2022, au plus tard le 31 mars 2022.

ARTICLE 5 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Le versement de la subvention s'effectuera par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'AUDeG, auprès de la BRED BANQUE POPULAIRE (Numéro de compte 00811595357, Clé 63, Code banque 10107, Code guichet 00159, Code BIC : BREDFRPPXXX, IBAN : FR76 1010 7001 5900 8115 9535 763).

ARTICLE 6 - CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'AUDeG est chargée de l'application du Programme de Travail Partenarial approuvé par son Assemblée Générale. L'AUDeG s'engage, à ce titre, à l'édition d'un rapport annuel d'activités commun à l'ensemble de ses membres sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la subvention, ainsi que les comptes et bilans annuel certifiés par le commissaire aux comptes, documents devant tous être présentés et validés en assemblées statutaires de l'AUDeG.

Les modalités d'intervention de l'AUDeG seront organisées autour de réunions techniques avec la CCOG et pourront faire l'objet de notes méthodologiques afin de préciser le contenu de chaque mission. Une réunion de restitution en présence des membres de l'AUDeG pourra également être organisée.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention à l'initiative de l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'un avenant ou d'une autre convention.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 9 - LITIGE

Les difficultés qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. A défaut, dans un délai maximum de deux mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal compétent.

Fait à Mana, le

Jocelin HO-TIN-NOÉ

Sophie CHARLES

Président de l'AUDeG

Présidente de la CCOG

**ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2020-2022
APPROUVE EN ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Programme de travail partenarial 2020-2022

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
Version approuvée < 15 septembre 2020



Agence d'Urbanisme
et de Développement
de la GUYANE

Édito



Créée en 1978, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), est une association loi 1901. **L'Agence est une structure partenariale d'études et de réflexions au service du développement du territoire de la Guyane.**

Par ses travaux, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, son soutien aux territoires, elle travaille à toutes les échelles géographiques (quartiers, communes, territoires...) et temporelles. Elle a pour vocation première d'éclairer les élus, les collectivités et les acteurs locaux dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets et de manière globale des politiques publiques sur des périmètres d'intervention thématique (stratégies urbaines et territoriales, planification, foncier, habitat, environnement, économie et coopérations...). Elle donne à voir, met en perspective et prend la mesure des dynamiques socioéconomiques et spatiales qui transforment les cadres et les modes de vie. Dans un souci de cohérence de l'action collective, elle aide au dialogue entre les acteurs.

Le programme de travail partenarial 2020-2022 constitue le cadre d'intervention de l'AUDeG pour trois années. Il est l'expression de l'ensemble des attentes des membres et partenaires qui réunis en assemblées statutaires en débattent et l'adoptent de manière définitive, avec toutefois la possibilité d'être sujet à des ajustements au cours des années à venir. Il a vocation à s'inscrire dans la continuité tout en s'ouvrant sur de nouvelles actions et missions qui seront menées par l'AUDeG. L'Agence poursuivra son animation des observatoires, participera aux procédures de planification, accompagnera les territoires dans les grandes transitions, formalisera des initiatives stratégiques, développera de nouveaux partenariats, et proposera des innovations sur ses modes opératoires, ses modes de faire. La qualité des productions de l'AUDeG et leur valorisation seront également un enjeu fort pour aider les membres à construire leurs territoires pour les prochaines décennies.

Le programme de travail partenarial 2020-2022 s'articule autour de trois orientations stratégiques définies dans ce document de référence :

- **Défricher et déchiffrer** : poursuivre l'observation prospective du territoire
- **Planifier et projeter** : accompagner les projets de territoire et les transformations de la ville
- **Capitaliser et diffuser** : communiquer et partager les connaissances et les bonnes pratiques

Enfin, le présent document propose d'exposer les engagements de l'agence en matière d'optimisation des conditions de travail et de santé de son équipe, de préservation des ressources et de lutte contre le changement climatique.

Jocelin HO-TIN-NOÉ
Président de l'AUDeG

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
1, Impasse Touloulous - 97 300 Cayenne
Téléphone : 05 94 28 49 20 - **Fax** : 05 94 28 69 72
Courriel : infos@audeg.fr
Site web : www.audeg.fr
Facebook : [AUDeG](https://www.facebook.com/AUDeG)

Directrice de publication : Juliette GUIRADO
Conception et rédaction : Equipe de l'AUDeG
Les droits de reproduction (textes, illustrations, photographies, cartographies) sont réservés sous toutes formes.
© 2020

Sommaire

L'AGENCE EN 10 POINTS	4
1 > Une expertise au service du territoire	5
2 > Des productions variées autour de cinq grandes missions	5
3 > Une gouvernance élargie	5
4 > Un programme partenarial au service des membres et partenaires	5
5 > Un financement participatif	5
6 > Une équipe d'experts qualifiés	6
7 > La valeur ajoutée de l'AUDeG	6
8 > Des ressources ouvertes à tous	6
9 > Des locaux démonstrateurs en matière de sobriété énergétique	6
10 > Un travail en réseau	6
3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	7
1 > DÉFRICHER ET DÉCHIFFRER : poursuivre l'observation prospective du territoire	8
2 > PLANIFIER ET PROJETER : accompagner les projets de territoire et les transformations de la ville	10
3 > CAPITALISER ET DIFFUSER : communiquer et partager les connaissances et les bonnes pratiques	12
UNE AGENCE QUI S'ENGAGE	14
1 > Assurer la santé et le bien-être de nos salariés	15
2 > Réduire nos dépenses d'énergie	15
3 > Limiter nos déplacements	15
4 > Maîtriser notre consommation de papier et d'encre	15
5 > Gérer nos déchets	15

L'AUDeG remercie l'ensemble de ses membres, pour la confiance accordée à chacune des missions.



l'agence en 10 points

L'AUDeG est un organisme associatif partenarial créé en Guyane en 1978. Ses interventions, dont le champ est encadré par la loi, visent à accompagner les différents acteurs publics de la Guyane sur l'ensemble des problématiques urbaines et territoriales.

1 > Une expertise au service du territoire

Basée à Cayenne et intervenant sur l'ensemble de la Guyane, l'AUDeG est un véritable **outil d'ingénierie mutualisé** au service des collectivités et de l'État : outre la réalisation d'études et la production d'expertises urbaines et territoriales, c'est aussi un lieu de débat entre les différents acteurs du territoire.

Dotée d'un **statut associatif** depuis sa **création en 1978**, elle accompagne l'aménagement et le développement de la Guyane. Les réflexions et actions pérennes déployées par l'agence témoignent de son engagement depuis plus de 40 ans au service des collectivités et institutions du territoire guyanais.

2 > Des productions variées autour de cinq grandes missions

En vertu de l'article L132-6 du code de l'urbanisme, les cinq missions des agences d'urbanisme sont :

- l'**observation** du territoire ;
- la participation à l'élaboration des documents de **planification** et de programmation (SAR, SCoT, PLU, Carte Communale, PLH, PDU, ...);
- la participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques de **développement** territorial ;
- la **diffusion** de l'**innovation** et des démarches de développement durable ;
- l'accompagnement des **coopérations** territoriales, transfrontalières et internationales.

Les modes de production sont adaptables, de l'exécution à une totale autonomie : assistance à maîtrise d'œuvre, co-construction, expertise, sous-traitance, échanges...

Les missions se traduisent par des **productions diversifiées** (rapports d'études, notes de synthèse, cartographies, publications périodiques, tableaux de bord, atlas, expositions, séminaires, expertises...), **mutualisées et propriétés de tous** les adhérents (à l'exception des documents d'urbanisme qui n'appartiennent pas à l'agence. Lui appartiennent néanmoins les méthodes et outils développés à cette occasion, qui sont mutualisables).

3 > Une gouvernance élargie

Les membres de l'AUDeG sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement. L'Agence fonctionne avec **une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau**. Ces instances statutaires sont composées de membres

représentant l'Etat, les collectivités et organismes consulaires.

Les membres de droit sont :

- les conseillers territoriaux désignés,
- les présidents des structures intercommunales ou leurs représentants,
- les maires de Guyane ou leurs représentants,
- le Président de l'Association des Maires ou son représentant,
- le président du comité consultatif de la CTG,
- les présidents des chambres consulaires ou leurs représentants,
- trois fonctionnaires représentant l'Etat: le Préfet, le DGTM, le DGFIP ou leurs représentants.

Les membres associés sont l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane (EPFAG), l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), l'établissement public du Parc Amazonien de Guyane (PAG) et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guyane (CROAG).

4 > Un programme partenarial au service des membres et partenaires

Outil central du fonctionnement des agences d'urbanisme, **le programme partenarial d'activités** est l'expression des souhaits et exigences de l'ensemble des membres et partenaires qui s'entendent sur la réalisation par l'Agence d'une liste de missions, à coût réel partagé. Il répond à **des enjeux intéressants directement ou indirectement tout ou partie des membres** et partenaires de l'Agence et à des besoins de connaissances partagées. Les instances statutaires de l'AUDeG valident le programme partenarial et suivent sa réalisation.

Les missions inscrites dans le programme partenarial sont exclues du champ de la TVA et ne nécessitent pas d'appel d'offres. Elles relèvent nécessairement du champ de compétence des agences d'urbanisme défini par le législateur et peuvent prendre n'importe quelle forme qui appuie les membres et partenaires dans le domaine de l'aménagement du territoire au sens le plus large.

5 > Un financement participatif

Les membres et partenaires de l'AUDeG participent au financement du programme partenarial par le biais de dotations de deux types : **des subventions et des cotisations**.

Les subventions sont allouées en fonction de leur intérêt à la réalisation de ce programme, mis au regard de leurs compétences. Les cotisations

Chaque année l'AUDeG lance un appel à cotisations auprès des 22 communes de Guyane (montant proratisé selon le nombre d'habitants recensés) et de l'EPFAG.

6 > Une équipe d'experts qualifiés

L'AUDeG s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de 11 experts** aux profils variés et venus d'horizons divers, tant par leur formation que par leur cursus professionnel. Elle regroupe des urbanistes, ingénieurs, économistes, géographes, cartographes, infographistes, documentalistes...

Cette équipe est mobilisée au quotidien, dans une ambiance stimulante et sereine sans concurrence entre métiers, pour assurer les missions de l'Agence avec l'objectif de donner satisfaction à l'ensemble de ses membres et partenaires.

7 > La valeur ajoutée de l'AUDeG

L'AUDeG revendique son indépendance de pensée : elle émet des points de vue, met en projet et en perspective ; elle met l'innovation et la créativité au cœur de toutes ses interventions.

Ses interventions visent à :

- **accompagner** les acteurs du territoire ;
- **assembler** les domaines d'expertise en évitant les approches monothématiques ;
- **articuler** les échelles entre elles, du grand territoire aux espaces de proximité, et **dépasser** les périmètres institutionnels ;
- **impulser** de nouveaux sujets non ou peu défrichés et **explorer** de nouvelles méthodes ou modes de travail ;
- **participer** à la diffusion et au partage de la connaissance.

8 > Des ressources ouvertes à tous

L'AUDeG capitalise la mémoire et la connaissance des thématiques sur lesquelles elle travaille.

Son **centre de documentation** contient près de 50 000 documents numériques (études, mémoires, thèses, articles...), 45 000 photographies, de nombreux périodiques spécialisés et plus de 40 années de publications de l'Agence, tous en cours de référencement. Ce trésor de ressources territoriales constitué depuis 1978 sera progressivement valorisé dans le cadre du projet de

création dans nos locaux du « Centre de la mémoire urbaine de Guyane ».

Outre le téléchargement possible de toutes les études, analyses, tableaux de bords et autres documents produits par l'AUDeG sur **son site internet www.audeg.fr**, l'AUDeG met à disposition toutes ses données cartographiques sur **le portail géographique de la Guyane : GéoGuyane**. Ce dernier a pour vocation d'être un des supports de la diffusion de la connaissance des données territoriales guyanaises entre les acteurs institutionnels mais aussi auprès du grand public.

9 > Des locaux démonstrateurs en matière de sobriété énergétique

L'équipe de l'AUDeG est regroupée au Rond-Point de Mirza, dans des locaux lui appartenant et ayant été récemment rénovés. La réhabilitation complète a eu pour objectifs de s'inscrire dans une démarche exemplaire de **réduction significative de la consommation énergétique** des locaux et d'apporter à ses usagers des avantages qualitatifs en matière de **confort** et d'**optimisation des conditions de travail** et de partage.

10 > Un travail en réseau

L'AUDeG est membre de la **Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)**, un réseau de plus de **1 600 professionnels** (49 agences d'urbanisme en France dont 3 ultramarines) qui partagent leurs expertises au sein de clubs thématiques. Ce travail en réseau permet un échange de bonnes pratiques, un élargissement régulier des compétences et une veille nationale efficace. La FNAU organise chaque année une rencontre nationale qui porte sur un thème d'actualité et constitue le rendez-vous des responsables politiques, des collectivités locales, des services de l'État et des professionnels de l'urbanisme.

3 orientations stratégiques

Le programme de travail partenarial constitue le cadre d'intervention de l'AUDeG pour les années 2020 à 2022. Il compte trois orientations stratégiques déclinant l'ensemble des actions et missions qui seront menées par l'AUDeG.

1 > DÉFRICHER ET DÉCHIFFRER : poursuivre l'observation prospective du territoire

Reconnue comme cœur de métier fondamental des agences d'urbanisme, l'observation sera consolidée et enrichie à travers notamment les trois observatoires portés par l'AUDeG : l'observatoire de l'habitat, l'observatoire de l'économie et l'observatoire du foncier. Ainsi la capitalisation voire la création de données, les analyses et expertises en découlant, la mise à disposition brute ou façonnée sont autant de facettes de notre intervention permettant de défricher des thématiques peu ou pas connus, de déchiffrer des trajectoires passées, présentes. Une telle ambition vise à apporter aux acteurs et décideurs du territoire une observation qui participe à une compréhension partagée du territoire. Pour ce faire, l'AUDeG explorera de nouveaux outils d'observation, recherchera des modes de faire variés, tant dans la construction de ces observations que dans la manière d'animer les réseaux d'acteurs et de porter à connaissance les résultats.



Orientations communes aux trois observatoires suivants

- Suivi et animation : maintien et déploiement des instances de suivi au fil de l'eau des missions des observatoires, organisation de séances de restitution de toutes nos études issues de ces observatoires avec un public élargi (les rendez-vous de l'observatoire), **NOUVEAU** organisation de réunion annuelle de bilan et perspectives pour chaque observatoire, lancement ponctuel d'enquêtes de satisfaction et mise en perspective des missions des observatoires
- Valorisation : mise à disposition des données et résultats selon des formats notes, études, cartes, navigateurs cartographiques...

Observatoire de l'habitat

- Etat annuel de l'habitat : présentation des chiffres et tendances concernant les caractéristiques du parc de logements, l'occupation, la demande potentielle, les marchés locatifs sociaux et privés, la demande locative sociale, l'urbanisation spontanée, l'habitat potentiellement indigne, la construction neuve, ...
- Atlas du parc locatif social : actualisation et mise à disposition des bases de données répertoriant et géolocalisant toutes les opérations existantes, inventaire des opérations nouvelles et en projet **NOUVEAU** production d'indicateurs de peuplement du parc social (gestion locative, occupation et attractivité du parc social, migrations résidentielles...)

- **NOUVEAU** Observation des loyers privés : déploiement d'un dispositif d'Observatoire Local des Loyers (OLL) sur l'île de Cayenne, tableau de bord de l'offre locative (communes hors dispositif d'OLL)
- Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) : accompagnement à l'élaboration des PLH et PILHI des différents groupements de communes (notamment la CACL, la CCDS, la CCOG), **NOUVEAU** suivi et évaluation du PLH et du PILHI de la CACL
- Urbanisation spontanée : actualisation des données et analyses (voire approfondissement sur la base de nouveaux indicateurs) selon disponibilité des référentiels géographiques, possibilité d'extension du périmètre d'étude à d'autres communes notamment de l'intérieur, identification d'une boîte à outils d'intervention sur les secteurs concernés
- **NOUVEAU** Logements privés aidés : démarche exploratoire visant à inventorier et qualifier les logements privés ayant bénéficié d'aides publiques (défiscalisation)
- Plan Logement Outre Mer (PLOM) : participation à l'élaboration et au suivi du PLOM

Observatoire de l'économie

- Etat annuel de l'économie : présentation des chiffres et tendances concernant la production de richesse et le commerce extérieur, le tissu économique, l'emploi, les différents secteurs d'activités, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire, le niveau de vie, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Atlas des Zones d'Activités Economiques (ZAE) : actualisation et mise à disposition des bases de données et études répertoriant et géolocalisant toutes les opérations existantes, inventaire des opérations nouvelles et en projet, expertise sur l'état actuel, l'optimisation des ZAE et les projets
- Commerces : expérimentation méthodologique pour cartographier l'appareil commercial et d'activités en diffus dans le tissu urbain, **NOUVEAU** réflexions sur l'offre et les dynamiques commerciales de centres villes tels que Cayenne au regard des zones commerciales en périphérie
- Filière de l'audiovisuel et de l'image : finalisation de l'étude portant sur le contexte, les défis et les perspectives de la filière

Observatoire du foncier

- **NOUVEAU** Données relatives au foncier : identification, présentation, partage, méthode d'analyse et expertise des données (de plus en plus volumineuses et complexes) portant sur le foncier
- Données cadastrales : poursuite des missions de délégation auprès de la DRFIP en matière de diffusion des référentiels cadastraux (données graphiques et littérales) auprès des ayants droit, **NOUVEAU** assistance à l'optimisation et la transformation des données selon de nouveaux standards (RPCU notamment)
- Propriétés foncières : atlas cartographique, analyse des propriétés
- Gisements fonciers : cartographie et expertise des gisements fonciers mobilisables
- Marchés fonciers : analyse des dynamiques des différents marchés fonciers
- Foncier agricole : analyse de l'état et des dynamiques des marchés du foncier à destination agricole (occupation, mutations, disponibilités...), accompagnement à l'installation de la SAFER
- Occupation des sols : participation de l'AUDeG aux travaux de nomenclature et de cartographie de l'occupation du sol
- **NOUVEAU** Consommation d'espace : expérimentation méthodologique pour l'analyse de la consommation d'espace et son optimisation notamment dans le cadre des documents d'urbanisme

- **NOUVEAU** Attributions foncières : assistance de l'AUDeG (cartographie et expertise) auprès de ses membres dans le cadre des transferts de foncier de l'Etat issus des accords de Guyane

Atlas et portraits de territoire

- **NOUVEAU** Atlas de la Guyane : réalisation et édition d'un nouvel atlas (papier et numérique)
- Portraits : réalisation de portraits de territoires permettant de disposer d'indicateurs repères et chiffres clés portant sur des thématiques et échelles variées (la Guyane, les communes, leurs groupements)

Fleuve et littoral

- Observatoire de la Dynamique Côtière (ODyC) : participation au dispositif en tant que membre du comité technique et scientifique, assurer le lien avec GéoGuyane pour le partage des données géographiques
- **NOUVEAU** Risques : participation aux réflexions liées à la connaissance des aléas et enjeux en matière d'érosion, de submersion, de ruissellement, d'inondation, aux sujets portant sur le vivre en zone inondable, accompagnement à l'organisation de sessions d'information/formation sur les risques

GéoGuyane

- Maintenance et administration : maintenance technique du serveur et administration de la plateforme en lien avec le prestataire
- Formation et animation : poursuite des actions de formation des administrateurs de données, animation de la sphère géomatique
- Communication : développement des missions de communication visant à rendre visible GéoGuyane (newsletters, articles...)
- Géoservices : renforcement et création de géoservices à destination des partenaires et du grand public, **NOUVEAU** assistance au déploiement d'un nouveau géoservice foncier
- Coopération : maintien et développement des liens d'interopérabilité avec les autres plateformes (local, national, plateau des Guyanes...), participation aux réflexions nationales voire internationales visant à s'inscrire dans la logique d'open data

2 > PLANIFIER ET PROJETER : accompagner les projets de territoire et les transformations de la ville

La planification est une mission classique d'intervention des agences d'urbanisme, historique pour l'AUDeG mobilisée sur ce type de mission par l'Etat et les collectivités de Guyane depuis sa création en 1978. Dotée d'une solide expérience, l'Agence assure un appui technique, juridique et administratif aux collectivités pour l'élaboration, la révision et l'évolution des documents d'urbanisme selon toutes les échelles territoriales (communes, leurs groupements, région). L'Agence poursuivra ses travaux et missions d'accompagnement concernant les documents de planification, les projets urbains et projets de territoire et engagera de nouvelles actions pour envisager les territoires de demain avec des sujets tels que la transition énergétique et l'émergence des nouveaux modèles.

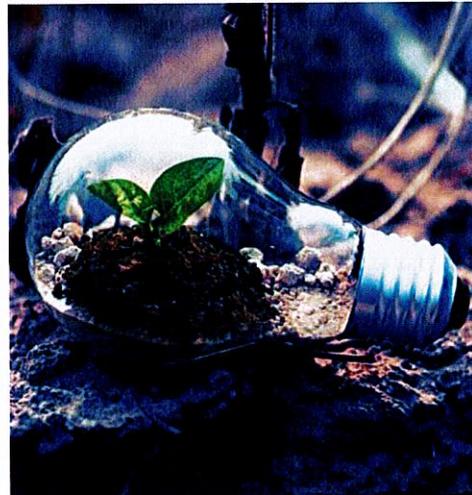


Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guyane

- Guide de lecture et d'utilisation du SAR: accompagnement à la finalisation, à la diffusion et à l'utilisation du guide
- Animation: assistance à la sensibilisation des différents utilisateurs du SAR (instances publiques et collectivités) à travers des séminaires, sessions techniques
- Suivi et évaluation du SAR: assistance aux instances de suivi de la mise en œuvre du SAR, identification des indicateurs de suivi, mobilisation des données sources, rédaction des documents de suivi (tableau de bord,...), suivi et accompagnement aux projets en lien avec la mise en œuvre du SAR

Documents d'urbanisme intercommunaux

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CAACL: assistance à la finalisation du SCoT en vue de son approbation, **NOUVEAU** préfiguration et lancement des travaux de suivi et d'évaluation, assistance à l'élaboration d'un guide d'utilisation du SCoT
- **NOUVEAU** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi): réalisation d'une session d'information sur les PLUi en collaboration avec la DGTM

Documents d'urbanisme communaux

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Macouria, Matoury, Papaïchton, Montsinéry-Tonnégrande, Roura, **NOUVEAU** Sinnamary, Saint-Georges: accompagnement des

collectivités à l'élaboration, la révision voire des évolutions de leurs PLU

- Cartes Communales des communes de Saint-Elie, Awala-Yalimapo **NOUVEAU** Grand Santi: accompagnement des collectivités à l'élaboration, la révision de leurs Cartes Communales
- Géoportail de l'Urbanisme (GPU): accompagnement des collectivités pour la consolidation, la standardisation et le téléversement de leurs documents d'urbanisme sur le GPU
- **NOUVEAU** Procédures de planification: édition d'un guide des procédures d'élaboration, de révision et d'évolution des documents d'urbanisme communaux

Autres démarches de planification

- Charte du Parc Naturel Régional (PNR): participation aux travaux de mise en révision de la Charte du PNR
- Plan de Déplacement Urbain (PDU): participation au comité technique du PDU, accompagnement de la CAACL dans la finalisation de son PDU
- Planification des équipements scolaires du 2nd degré: production d'une note sur la programmation et la planification des collèges et lycées de Guyane à horizon 2030 (approche territoriale, identification des objectifs stratégiques de proximité, territorialité et complémentarité)
- **NOUVEAU** Planification des équipements de stockage / valorisation des déchets: assistance à la CAACL pour la définition de sa programmation en équipements

Atelier des Territoires : faire de l'eau une ressource pour l'aménagement

- Finalisation et capitalisation : co-pilotage de la démarche en vue de sa finalisation et participation aux outils de capitalisation et de valorisation locale et nationale de la démarche Atelier des Territoires
- **NOUVEAU** Suites : accompagnement à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Atelier des Territoires, en particulier sur une opération pilote et démonstratrice sur la CACL

Bourgs et centres villes de Guyane

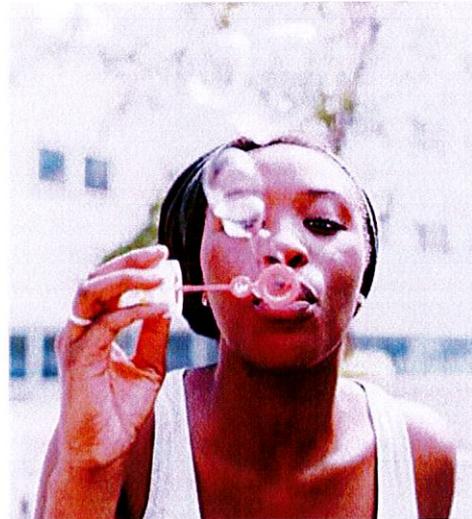
- **NOUVEAU** Plan guide de bourgs et centres villes : accompagnement à la réalisation d'une étude d'aménagement du Bourg de Grand Santi, assistance aux études d'aménagement du centre-ville de Matoury et de Stoupan...

Transition énergétique et écologique

- **NOUVEAU** Lancement de travaux sur l'adaptation et la résilience des villes au changement climatique : prise en compte des enjeux eau dans la Ville, représentation des îlots de chaleur urbain (ICU), conservation voire restauration de la nature en Ville..., appui aux collectivités dans leurs démarches visant à transiter vers un modèle plus sobre en consommation énergétique et plus responsable en termes d'impact climatique et sanitaire

3 > CAPITALISER ET DIFFUSER : communiquer et partager les connaissances et les bonnes pratiques

La force de l'AUDeG est sa pérennité. Présente depuis plus de quarante ans en Guyane, elle a accumulé une connaissance approfondie des hommes et des villes qu'elle place au service des acteurs du territoire. Elle impulse également des moments de partage (journées d'échanges, clubs thématiques, visites de site...) qui permettent de construire une culture commune et de capter de nouvelles idées. L'Agence va ainsi poursuivre ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses travaux et asseoir leur visibilité. Il s'agira de diffuser des informations et des ressources pertinentes en s'appuyant sur des outils tels que notre site internet à revisiter, les réseaux sociaux et notre futur centre de la mémoire urbaine de Guyane. De plus, l'AUDeG aura à compter dans les différentes instances locales, les événements organisés en Guyane ou au niveau national.



Villes équatoriales guyanaises durables

- Animation : pilotage du Club Villes Équatoriales Guyanaises Durables et proposition de rendez-vous d'échanges thématiques, élargissement du Club à d'autres partenaires intéressés
- Autres: participation et assistance à l'organisation des journées, sessions organisées par la DGTM sur la Ville Durables, les écoquartiers
- **NOUVEAU** Veille documentaire et diffusion d'une lettre d'information mensuelle sur les thèmes des Villes équatoriales guyanaises durables (urbanisme durable, bâtiment bioclimatique...)

Environnement, paysages

- Guide de prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement urbain : accompagnement de la DGTM à la finalisation du guide
- Végétal urbain : accompagnement à la démarche d'élaboration d'un guide d'utilisation de la palette végétale dans les opérations d'urbanisme
- Plan Paysages de la CACL : assistance à la finalisation du Plan Paysages
- Observatoire Photographique des Paysages : assistance à l'identification des enjeux et modalités de reprise des points de vue photographiques, à la valorisation des prises de vues (exposition, site internet...)
- Atlas des Paysages : accompagnement à l'identification des enjeux et modalités de mise à jour de l'Atlas

Centre de la mémoire urbaine de Guyane

- **NOUVEAU** Produits et services d'information : édition et diffusion d'une revue de presse locale et nationale, d'un panorama des dernières acquisitions et revues reçues et des études produites par l'Agence, d'une lettre d'information
- **NOUVEAU** Fonds documentaire : informatisation du fonds documentaire, mise à disposition du fonds via un logiciel ou un applicatif de gestion documentaire, traitement intellectuel du fonds, enrichissement de la collection (nouveaux abonnements, acquisition de livres)
- **NOUVEAU** Archives : dépouillement des archives, numérisation des documents avec le traitement d'études et de rapports ainsi que des cartes de grandes dimensions, démarche de conservation en partenariat avec les Archives Territoriales et la Direction des musées et du patrimoine

Système d'Informations Territoriales

- Système d'Informations Territoriales : évaluation et optimisation de l'organisation de nos bases de données alphanumériques et géographiques
- Archives : poursuite du recensement des données cartographiques anciennes produites par l'Agence et mise en ligne en interne et en externe de ces données cartographiques historiques

Informier et partager

- **NOUVEAU** Refonte du site : reprise complète du site web de l'AUDeG avec l'intégration d'une fonction de consultation d'un catalogue en ligne via un portail documentaire
- Réseaux sociaux : animation des réseaux sociaux afin d'accroître la diffusion des résultats des travaux et missions de l'Agence
- Publications numériques : édition et diffusion en numérique des publications de l'Agence à l'ensemble des membres et partenaires (+ de 600 contacts)
- Outils interactifs : confortement et développement des atlas en ligne, navigateurs cartographiques
- Cartographies : édition et diffusion de cartographies générales et thématiques

Echanger et débattre

- Relations extérieures, conseil, expertise : participation active et suivi des travaux dans différents réseaux, FNAU, Ministères, instances locales, commissions...
- Evénements de l'AUDeG : organisation de rendez-vous thématiques des Observatoires, animation des instances de pilotage et de suivi des différentes missions, **NOUVEAU** lancement de rendez-vous annuel des Observatoires (bilan et perspectives)

une agence qui s'engage

Soucieuse de s'inscrire dans un modèle vertueux, l'AUDeG adopte une gestion écoresponsable en termes d'optimisation des conditions de travail et de santé de son équipe, de préservation des ressources et de lutte contre le changement climatique. Soit, une poursuite logique des objectifs fixés et atteints pour l'éco-réhabilitation des locaux dont les travaux ont été finalisés début 2019.

1 > Assurer la santé et le bien-être de nos salariés

- Améliorer la qualité de l'air par une ventilation naturelle des espaces de travail et l'utilisation modérée de la climatisation
- Installation de plantes dépolluantes dans les bureaux
- Plantation d'arbres, arbustes et plantes pour le jardin et les abords de l'Agence
- S'équiper de mobiliers plus ergonomiques
- Favoriser l'éclairage naturel
- Réduire l'apport de la chaleur extérieure et filtrer les UVB grâce des vitrages de contrôle solaire

2 > Réduire nos dépenses d'énergie

- Se doter d'un parc de climatiseurs performants
- Maîtriser la climatisation et la mixer avec les brasseurs d'airs
- Accroître la durée de vie du parc informatique avec l'arrêt des machines tous les soirs et week-ends

3 > Limiter nos déplacements

- Optimiser les déplacements grâce à une gestion rigoureuse et intelligente des plannings des différents salariés appelés à se déplacer
- Favoriser le covoiturage entre salariés
- Utiliser les moyens de communication modernes avec le recours à la visio et à l'audio conférence
- Encourager aux modes doux et actifs

4 > Maîtriser notre consommation de papier et d'encre

- Contrôler ses impressions
- Eviter le gaspillage de papier
- Transformer les impressions défectueuses en blocs notes

5 > Gérer nos déchets

- Trier à la source les déchets de papiers de bureau et organiser leur collecte séparément des autres déchets
- Avoir recours à moins de plastiques
- Favoriser le recyclage des machines électriques défectueuses en les plaçant en déchetterie
- Offrir une seconde vie aux ordinateurs obsolètes en les donnant à une association chargée de les réparer, les revaloriser puis les redistribuer



Agence d'Urbanisme
& de Développement
de la GUYANE

1, impasse Touloulous - 97 300 Cayenne
Tél : 05 94 28 49 20 - Fax : 05 94 28 69 72
Courriel : infos@audeg.fr - Site web : www.audeg.fr